

## De nouvelles dispositions pour le stationnement : 30 minutes gratuites et lancement d'une consultation

Pour rappel, la Ville d'Alençon avait décidé de rendre le stationnement gratuit (*mise hors-service des horodateurs des parkings de surface et souterrain*) à l'annonce du confinement et avait prolongé cette disposition jusqu'au 7 septembre 2020.

Comme annoncé lors du Conseil municipal du 3 juillet dernier, les élus ont voté une nouvelle délibération lors de la séance de rentrée du 7 septembre s'agissant du stationnement qui prévoit de :

- **remettre en place le stationnement payant** à compter du mardi 8 septembre 2020;
- **remplacer les 15 minutes de gratuité, actuellement appliquées, par 30 minutes** (*en rentrant uniquement sa plaque d'immatriculation*) afin de soutenir la reprise du commerce et favoriser l'attractivité du centre-ville\*. Cette durée allongée permettra ainsi aux usagers d'effectuer quelques courses rapides sans s'acquitter d'un paiement ;
- **lancer une consultation sur la politique de stationnement**. À cet effet, une instance de concertation, associant les commerçants, les représentants des conseils citoyens et l'ensemble des élus représentant les différentes sensibilités du Conseil Municipal, sera mise en place dans les prochaines semaines. Les conclusions de ce groupe de travail et les mesures préconisées seront annoncées début 2021.

\*À noter, les bornes « arrêt minute » resteront quant à elles limitées à 15 minutes afin de conserver leur vocation de stationnement de très courte durée.

### Informations pratiques

Le stationnement est payant du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 15h. Le stationnement est gratuit à partir de 15h le samedi et entièrement gratuit les dimanches et jours fériés.

### Contact

Service Tranquillité Publique  
02 33 32 44 80